

DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/152/7.2

Feuillet n°190

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 5 décembre 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	30
Votants :	38
Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT DUBREUIL.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY, Emmanuel REBIERE représente Dominique DURAND.

Excusés : Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Nicolas DJERBI, Roland MOULNIER donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine MALARD-BOUTINAUD donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Gaston GRAND, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Marie-Claire ADOUX.

OBJET : Tarifs de la redevance d'assainissement collectif à compter de 2023

La Communauté de Communes a renouvelé son contrat de délégation de service public qui englobe maintenant 7 communes (Fossemagne, Hautefort, Thenon, Tourtoirac, Beaugard de Terrasson, Le Lardin Saint Lazare et Terrasson Lavilledieu).

Ce qui amène une modification sur la répartition de la redevance.

Le montant de la redevance cible ne change pas, 295,60 € HT pour 120 m³ (dont une part fixe à 118 € HT et une part variable à 1,48 € HT).

Considérant que les redevances d'assainissement collectif communautaire sont fixées annuellement, il est proposé de fixer les tarifs assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

AR Prefecture

024-200041150-20221212-DE2022152-DE
Reçu le 20/12/2022

- Communes en régie :

Part fixe collectivité :	2023	Part variable collectivité :	2023
AJAT	118 €	AJAT	1,48 €
AURIAC DU PERIGORD	118 €	AURIAC DU PERIGORD	1,48 €
AZERAT	118 €	AZERAT	1,48 €
BACHELLERIE (LA)	118 €	BACHELLERIE (LA)	1,48 €
BADEFOLS D'ANS	118 €	BADEFOLS D'ANS	1,48 €
BARS	118 €	BARS	1,48 €
CONDAT	118 €	CONDAT	1,48 €
COTEAUX PERIGOURDINS	118 €	COTEAUX PERIGOURDINS	1,48 €
LADORNAC	118 €	LADORNAC	1,48 €
GRANGE D'ANS	118 €	GRANGE D'ANS	1,48 €
LIMEYRAT	118 €	LIMEYRAT	1,48 €
NAILHAC	118 €	NAILHAC	1,48 €
PEYRIGNAC	118 €	PEYRIGNAC	1,48 €
SAINT RABIER	118 €	SAINT RABIER	1,48 €
SAINTE EULALIE D'ANS	118 €	SAINTE EULALIE D'ANS	1,48 €
SAINTE ORSE	118 €	SAINTE ORSE	1,48 €
VILLAC	118 €	VILLAC	1,48 €

- Communes en délégation de service public

	Part fixe			Part variable			
	Part Collectivité	Part délégataire	Total	Part Collectivité	Part délégataire	Total	
Fosseماغne	51,60 €	66,40 €	118,00 €	Fosseماغne	0,65 €	0,83 €	1,48 €
Hautefort	51,60 €	66,40 €	118,00 €	Hautefort	0,65 €	0,83 €	1,48 €
Thenon	51,60 €	66,40 €	118,00 €	Thenon	0,65 €	0,83 €	1,48 €
Tourtoirac	51,60 €	66,40 €	118,00 €	Tourtoirac	0,65 €	0,83 €	1,48 €
Beauregard de Terrasson	51,60 €	66,40 €	118,00 €	Beauregard de Terrasson	0,65 €	0,83 €	1,48 €
Le Lardin Saint Lazare	51,60 €	66,40 €	118,00 €	Le Lardin Saint Lazare	0,65 €	0,83 €	1,48 €
Terrasson	51,60 €	66,40 €	118,00 €	Terrasson	0,65 €	0,83 €	1,48 €
Lavilledieu	118,00 €		118,00 €	Lavilledieu	1,48 €		1,48 €
La Feuillade	118,00 €		118,00 €	La Feuillade	1,48 €		1,48 €
Pazayac	118,00 €		118,00 €	Pazayac	1,48 €		1,48 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTER le montant de la redevance par commune à compter du 1^{er} janvier 2023 conformément aux tableaux ci-dessus.
- AUTORISER Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 16/12/2022

Le Président,
 Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
 58 Avenue Jean Jaurès
 24120 Terrasson-Lavilledieu
 05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

